

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 NOVEMBRE 2024**  
**20H30**  
**A LA MAIRIE**

*(Séance publique)*

**Présents** : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI.

**Absents** : Véronique PAGES, Angéline ROUSSEL, Rémi PATTE.

**Procurations** : Angéline ROUSSEL à Didier LEGER  
Rémi PATTE à Gérard PAGES  
Véronique PAGES à Jean-Marc ANDRIEUX

**Votants** : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h35.

Monsieur Didier Leger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

En préambule Monsieur le Maire remercie et félicite les organisateurs, les bénévoles et les participants du « Trail des Quatras Cabanas » qui pour sa première édition s'est avéré être une belle réussite. Cela a généré un très grand enthousiasme partagé par tous, et fait la preuve que les bénévoles Sauratois et amis de Saurat peuvent réaliser de grandes et belles choses. Monsieur le Maire salue cet élan de solidarité et de convivialité exemplaire, et encourage à poursuivre dans ce sens.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 octobre 2024,
- 2) Convention de mandat MOA voirie avec la Communauté de Communes,
- 3) Couverture santé prévoyance des agents communaux,
- 4) Petite enfance,
- 5) Présentation du rapport PQS du SMDEA,
- 6) Autorisation de travaux salle St André,
- 7) Travaux de raccordement électrique zone Carli- La Couronne,
- 8) Proposition aide au financement des interventions musicales à l'école,
- 9) Proposition achat laveuse de sol,
- 10) Infos Suivi Budgétaire.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Informations intercommunales : PNR, SMECTOM, PLUIh, Com-Com,  
Informations Communales : Travaux de voirie, Conseil Citoyen et travaux commissions municipales, Préparation évènements de fin d'année, point d'info communication,  
Questions diverses des élus.

Monsieur Pialat demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants en informations :

- 11) Positionnement du bac déchets papiers derrière l'église,



12) Quelles propositions envisagées pour véhicules et divers objets restants dans les garages achetés rue d'Embounel.

13) Eclairage du City Sade

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

**1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 octobre 2024 :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 octobre 2024, adressé avec la convocation du présent conseil, est soumis à l'approbation des élus. Pas de remarque, le procès-verbal est soumis au vote.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**2) Convention de mandat MOA voirie avec la Communauté de Communes :**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mandat pour que la Commune de Saurat puisse confier à la Communauté de Communes, la Maitrise d'Ouvrage des opérations de voirie pour l'exercice 2025. Cela permet de demander une subvention DETR intercommunale (normalement plus favorable) et de choisir un Maître d'œuvre pour lancer les appels d'offres et commandes aux entreprises comme les années précédentes. Le Conseil Municipal débat et vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**3) Couverture santé prévoyance des agents communaux :**

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 précise les garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et à leur financement.

Les dispositions relatives aux risques en matière de prévoyance (compléments de rémunération en cas de maladie ou d'invalidité) entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les dispositions relatives aux risques en matière de santé (prise en charge complémentaire à la sécurité sociale, des frais médicaux en cas de maladie, accident ou maternité) entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

C'est donc la participation à la prévoyance qui est évoquée aujourd'hui.

La municipalité de Saurat participe depuis mai 2022 à cette prévoyance en remboursant quatre euros par mois aux agents titulaires d'un contrat individuel labélisé.

La municipalité pourrait adhérer à un contrat collectif négocié par le Centre de Gestion de l'Ariège et contribuer au financement de ce contrat selon les modalités définies par la loi.

Pour l'instant, il est proposé de laisser le choix aux agents d'adhérer ou non à ce contrat de groupe pour la prévoyance et donc de maintenir le statu quo pour ce qui les concerne. Il est proposé, pour se mettre en conformité avec la loi d'augmenter la participation mensuelle de la collectivité à sept euros par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les contrats individuels labélisés.

Le Conseil Municipal débat et vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**4) Petite enfance :**

L'article 17 de loi pour le plein emploi (loi 2023-1196 du 18 décembre 2023) prévoit qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 les communes deviendront autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, et pour les communes de moins de 3500 habitants, elles seront compétentes pour :

1. Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que des modes d'accueil disponibles sur leur territoire,



2. Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents,

Les communes de plus de 3500 habitants ont deux compétences supplémentaires :

Planifier le développement des modes d'accueil et soutenir la qualité des modes d'accueil.

Néanmoins, les communes ont la possibilité de transférer tout ou partie de ces compétences à un EPCI ou à un syndicat mixte dont elles sont membres.

Il convient de décider si l'on veut transférer cette compétence à la Communauté des Communes du Pays de Tarascon, ou, dans le cas contraire, de s'organiser pour exercer cette compétence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Considérant que nous ne connaissons pas les conditions de cet éventuel transfert, il est proposé de conserver cette compétence « petite enfance ». Le Conseil Municipal débat et vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

#### **5) Présentation du rapport PQS du SMDEA :**

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service est un document obligatoire prévu dans le code général des collectivités locales. Le rapport annuel 2023 publié par le SMDEA a été transmis aux Conseillers Municipaux par voie dématérialisée, il est à disposition en mairie sous format papier. Il doit être présenté en Conseil Municipal avant la fin de l'année 2024.

Monsieur le Maire commente le rapport de présentation du RPQS 2023 établi par le SMDEA et présente les principaux résultats. S'en suivent un débat et des commentaires. Un vote est proposé pour acter que la présentation en Conseil Municipal a bien eu lieu.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

#### **6) Autorisation de travaux salle St André :**

Depuis de nombreux mois, des travaux d'aménagement et d'amélioration des performances énergétiques sont prévus à la salle St André qu'il faudrait plutôt appeler Salle André Laborde.

Les subventions ont été accordées pour un montant de 47 394 € pour des travaux évalués à 60 282,78 HT pour une première tranche avec option revêtement de sol, auxquels nous proposons d'ajouter quelques compléments en matière de réseaux et d'amélioration de l'acoustique selon une estimation d'environ 25 000 €.

Le maître d'œuvre consulte des entreprises, si possible locales, depuis le printemps dernier. Plusieurs devis ont été obtenus et analysés, nous sommes maintenant en mesure de passer commande pour la plupart de ces travaux suivant les lots ci-après :

- Lot plâtrerie – isolation : à l'entreprise « Bordenave » pour 11 080 euros HT,
- Lot menuiserie : à l'entreprise « Menuiserie du Sedour » pour 18 793,96 euros HT,
- Lot chauffage et ventilation : à l'entreprise « Abellio » pour 11 619,86 euros HT et 7 131,04 euros HT,
- Lot revêtement de sol : à l'entreprise « MERIA » pour 8 025 euros HT (à confirmer),
- Lot AMO : à l'entreprise « ECOBE » pour 2 400 € HT.

Soit un total de 59 049,86 euros HT.

Il reste les travaux de la tranche optionnelle pour lesquels nous poursuivons les consultations et nous passerons commande en 2025, et peut-être demanderons nous des subventions complémentaires. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à commander les entreprises de la première tranche selon les montants qui viennent d'être présentés.

Les élus débattent et votent :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**



## **7) Travaux de raccordement électrique zone Carli - La Couronne :**

Monsieur le Maire rappelle les différentes demandes travaux d'électrification reçues pour la zone Carli-Caillardé-La Couronne et détaille les lots connus en précisant la complexité et la variété des demandes. Attention à ne pas confondre : l'accord pour extension ou modification du réseau électrique avec l'autorisation de travaux sur voirie communale.

L'accord pour extension ou modification est demandé à la Commune uniquement quand elle doit participer financièrement.

L'accord pour travaux sur le domaine public doit être demandé dans tous les cas par celui qui réalise les travaux.

Les dossiers traités ces derniers temps sont :

1. Renforcement HTA/BT création s/P Caillardé 22-021 demandé par SDE 09 le 29 juillet 2024 ; pris en charge par syndicat, accord pour travaux par délibération n° 2024-066 du 7 octobre 2024 ;
2. Extension HTA depuis s/P15 « Cousteille » (La couronne) jusqu'à Carli : Il s'agit de rajouter une ligne HTA entre la Couronne et Carli et d'implanter un poste de transformation pour desservir dans de meilleures conditions le hameau de Carli. Prise en charge SDE 09. Autorisation de travaux sur voirie communale accordée.
3. Demande de raccordement du projet d'antenne FREE : Extension BT relais FREE s/P15 « Cosuteille ». Demande privée accordée par SDE et financée par pétitionnaire. Pas d'accord de travaux sur voie publique encore établi, mais demande pressante du SDE 09 pour travaux sur voirie communale qui est mis en demeure par pétitionnaire.

Pour information, voici le rappel de quelques travaux sur réseau électrique demandés ou en cours :

1. Renforcement HTA/BT s/P20 Loumet (dossier 22-3753) ; demande du 25 septembre 2024 accord pour extension délibération n° 2024-067 du 7 octobre 2024, coût des travaux 142 000 € pris en charge par SDE 09,
2. Création ligne souterraine HTA entre le Pradal et l'école. Travaux en cours. Prise en charge ENEDIS. Autorisation de travaux accordée par la Commune à INEO. Relance pour finitions.
3. Extension BT Delpoux depuis s/P8 Eglise prise en charge demandeur. Pas d'autorisation de travaux demandée.
4. Extension réseau BT Foache Alain s/P27 « la Mouline », à la charge du demandeur, pas d'autorisation de travaux.

Le débat s'instaure sur ces différents points sans soulever de problème, mais c'est le raccordement du projet d'antenne FREE qui suscite le plus d'inquiétude.

Monsieur le Maire propose de garder notre position sur le sujet et de demander à notre avocat si l'on peut s'opposer au chantier en attendant le jugement sur le fond de l'opposition de la municipalité à ce raccordement. Vote pour accord de principe mais pas de délibération en attente du jugement.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## **8) Proposition aide au financement des interventions musicales à l'école :**

Il s'agit d'une proposition pour des interventions musicales afin de répondre aux besoins exprimés par l'école de Saurat.

L'intervenant missionné par l'école de musique de Tarascon et du Vicdessos, Pierre Yves Meyer, est titulaire d'un diplôme Universitaire de Musicien Intervenant et habilité par l'Education Nationale.

Les prestations sont détaillées en fonction des niveaux et des publics adressés. Le coût horaire est de 45 € HT, l'association est exonérée de TVA. Il est proposé :

- Pour une classe du cycle 1 => 10 séances de 45 mn pour 337,50 €
- Pour une classe du cycle 2 => 10 séances de 1h30 pour 675 €,



• Pour une classe du cycle 3 => 10 séances de 1h 30 pour 675 €  
Soit un total de 1687,5 € plus 7 % de frais de gestion **soit un total général de 1814, 5 €.**  
Il est proposé aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à engager cette dépense pour le bien de l'école. Le Conseil Municipal débat et vote : Proposition des élus : 1 500 €.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

#### **9) Proposition achat laveuse de sol :**

Monsieur Pialat propose d'acheter une laveuse de sol pour nettoyer les salles. Il convient d'analyser les propositions du point de vue technique, facilités d'utilisation et prix, car il existe de nombreux modèles entre 500 € et 3000 € environ. Il faut faire des devis et des essais et en voir éventuellement une (petite) pour la salle André Laborde.

Pas de vote

#### **10) Informations suivi budgétaire :**

Au 10 novembre 2024, les soldes provisoires s'établissent comme suit en euros :

- Dépenses de Fonctionnement : 568 727,45 €
- Recettes de Fonctionnement : 758 254,93 €

Attention : la marge brute d'exploitation apparente (189 K€) qui pourrait paraître confortable n'est pas stabilisée, il manque beaucoup de dépenses, nous avons pris du retard sur de nombreux paiements alors qu'il faudra arrêter de mandater autour du 15 décembre. Les principales recettes attendues (DGF et fiscalité locale) sont de l'ordre de 150 K€, alors que les dépenses pourraient encore augmenter de 200 K€ environ d'ici la fin de l'année.

- Dépenses investissement : 208 271,82 €
- Recettes investissement : 36 801,70 €

Avec le report de solde prévu, 117 K€ nous augmenterons les recettes avec la DETR voirie 2023 (environ 51 K€) et quelques subventions à encaisser, soit environ 200 K€, mais il faut rajouter en dépenses 125 863,14 € du programme voirie 2023 facturé par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon en octobre 2024. Le déficit d'investissement pourrait s'établir pour 2024 autour des 150 K€.

Le Conseil Municipal débat mais ne vote pas.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Point d'informations intercommunales : PNR, SMECTOM, PLUIh, Communauté de Communes du Pays de Tarascon :**

**PNR :** Pour rappel, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises présente sa nouvelle charte 2025-2040. Une enquête publique est organisée du lundi 14 octobre 2024 au dimanche 24 novembre 2024. Le PNR nous a attribué une subvention « aménités rurales » pour un montant de 21 610 € qui était assortie d'une demande de restitution de 25 % pour financer la médiation en montagne. Pour l'instant sans suites.

**SMECTOM :** Nous devons rappeler à nouveau que les dépôts de déchets en tous genres au pied des bacs collectifs d'emballages, de déchets ultimes ou même de verre et de papier sont devenus trop importants et trop fréquents, ce n'est plus acceptable. Les agents municipaux passent un à deux jours par semaine au nettoyage du tour des bacs. Il est demandé aux élus de nous aider à communiquer sur le bon usage des bacs individuels et des bacs collectifs et de bien faire circuler le fait que tous ces dépôts hors des bacs sont passibles d'une amende qui peut aller jusqu'à 1500 euros.



Attention, l'accès aux bacs collectifs déchets ultimes va être contrôlé d'ici à la fin de l'année. Les personnes autorisées à déposer dans le bac concerné seront munies d'un badge et seuls ces détenteurs du badge habilités pourront déposer dans ce bac. Les badges sont distribués par le SMECTOM qui a tenu une permanence à la Maisou d'Amount le 24 octobre dernier entre 9h et 20h. Ces badges seront utiles pour accéder à la déchetterie. Les citoyens qui possèdent un bac individuel et qui ne l'utilisent pas encore, seront dans l'obligation de l'utiliser.

A noter : l'opération broyat de végétaux qui a eu lieu le 29 et 30 octobre derniers.

**SCoT et autres :** A noter que les travaux de révision du SCoT se poursuivent pour une approbation prévue pour fin 2025, en rappelant que les documents PLU et PLUih doivent être compatibles avec le SCoT.

Concomitamment, des procédures applicables en matière d'urbanisme et relatives à l'agrivoltisme ou au ZAN (zéro Artificialisation Nette) se mettent en place, il faut se les approprier, certains, comme le passage obligatoire en CDPENAF de tous les permis portant sur les hangars photovoltaïques, nous impactent déjà.

**Point d'informations Communales : Travaux de voirie, Conseil Citoyen et travaux commissions municipales, Préparation des événements de fin d'année, point d'information communication :**

**PLUih :**

La Communauté de Communes du Pays de Tarascon poursuit sans relâche les travaux d'élaboration de son futur document d'urbanisme intercommunal.

Le Projet politique du Territoire, appelé PADD (pour « Projet d'Aménagement et de Développement Durables »), qui constitue la pièce maîtresse du PLUih, a désormais été débattu en Conseil Communautaire le 30 octobre 2024.

La collectivité le présentera et échangera sur ce document avec la population du Pays de Tarascon lors d'une troisième réunion publique qui se tiendra en soirée, les 10 et 11 décembre 2024, suivant quatre secteurs géographiques :

**Le Mardi 10 décembre :** à **Mercus** (salle de la mairie) à 18 h  
à **Tarascon** (salle de Sabart) à 20 h 30

**Le Mercredi 11 décembre :** à **Niaux** (salle de la mairie) à 18 h  
à **Surba** (salle polyvalente) à 20 h 30

Côté Commune, nous travaillons également à cette mise en forme du PLUih après avoir débattu du PADD, maintenant nous préparons le zonage, la détermination des enveloppes constructibles et les règlements. Les élus qui le souhaitent peuvent venir analyser et faire des propositions sur un fond de carte de la Commune que nous a laissé le bureau d'études. Nous devons transmettre nos remarques et propositions pour le début du mois de décembre.

**ENEZ NOMBREUX : IL S'AGIT DE VOTRE FUTUR TERRITOIRE !**

**Les événements de fin d'année et la préparation de la saison 2025 :** Depuis le lancement de la saison par l'omelette pascalle, les festivités de l'été se sont bien déroulées et ont été appréciées, le programme est encore bien rempli en septembre et jusqu'au trail début novembre. Il convient de saluer tous les bénévoles et responsables d'associations qui œuvrent à longueur d'année et plus intensément en saison estivale. Un salut particulier aux dirigeantes du Comité des Fêtes et aux bénévoles de diverses associations qui nous ont concocté une fête locale très agréable, le vendredi soir à Prat Communal et la « Bamboche » à Saurat le samedi, la Fête de la Pomme et cette année un magnifique TRAIL apprécié de tous : sportifs, bénévoles et visiteurs. Félicitations aux organisateurs et aux bénévoles et bien sûr aux sportifs courageux.

Il convient maintenant de préparer tous les événements de fin d'année avec l'école, les aînés, les artisans et commerçants et bien sûr les associations. Cela consistera à préciser et à organiser les rencontres et événements d'ici aux vœux de nouvel an et à travailler dès à présent sur le programme

2025 qu'il faut arrêter rapidement. La municipalité organisera une rencontre de tous les acteurs en janvier 2025, vraisemblablement à l'occasion des vœux.

Le repas des aînés est prévu le samedi 21 décembre, nous proposons cette année de lancer une invitation générale aux plus de 65 ans inscrits sur les listes électorales et de leur demander de s'inscrire en Mairie jusqu'au samedi 14 décembre. Nous recherchons un traiteur et un animateur.

**Participation à la démocratie :** Nous devons revisiter notre système Elus, citoyens, commissions, conseil citoyen pour libérer l'initiative, introduire plus d'horizontalité et encourager à la responsabilité citoyenne, bref reconstruire la participation à la démocratie sur Saurat.

Pour cela, nous allons préparer des réunions avec les citoyens volontaires et/ou des réunions publiques dès que possible. Ces réunions seront soit thématiques soit délocalisées en réunion de secteur. Une première réunion publique a été organisée lundi 21 octobre sur le thème du cimetière avec une vingtaine de participants, une deuxième réunion publique sera consacrée aux informations SMDEA, normalement au début décembre.

Les commissions municipales évolueront prochainement vers des groupes de projet à composition variable. Les premiers sujets proposés tourneront autour de l'eau et de l'aménagement de l'espace et l'animation des groupes sera repensée. La commission des finances se réunira prochainement, le groupe « Zone d'Accélération des ENR » doit reprendre ses travaux pour rendre une copie en décembre, la commission techniques et grands projets doit préparer le programme d'investissements 2025 et 2026.

Communication :

Nos travaux sur les différents réseaux de communication sont manifestement à poursuivre : FACEBOOK, par exemple une nouvelle page a été créée, il faut nous aider à la faire vivre.

Nous devons également revoir notre stratégie de communication sur Panneau Pocket pour faire apparaître clairement mais de façon simple, les événements sociaux culturels de Saurat et parfois alentours. Nous devons encourager à l'utilisation de Panneau Pocket (application gratuite)

« La Feuille » N° 54 a été distribuée, merci de nous remonter les avis et remarques et surtout de nous aider à préparer « La Feuille » N°55 pour début janvier.

#### **Questions d'informations demandées par les élus :**

- Poubelle à papier à déplacer place de la rende derrière l'église parce qu'elle semble gêner la visibilité : Il sera proposé au SMECTOM de remettre sur l'ancien emplacement.
- Quid des voitures dans les garages achetés rue d'Embounel: Un inventaire est à faire et des propositions de vente en l'état + dégagement de nombreux déchets,
- Eclairage du city stade : L'essai qui a été réalisé n'étant pas concluant nous allons essayer de voir avec le SDE 09 pour qu'il nous fasse une proposition.

La séance du conseil municipal est close à 23h17.

Le secrétaire de séance



Le Maire

